

# Règlement de consultation (RC)

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Appel d'offres ouvert

N° de marché : 2026-035

## Prestations de géomètres-experts

### MES ACTIONS SI JE SOUHAITE CANDIDATER

1

- Prendre connaissance des pièces du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

2



- Poser mes questions jusqu'au 07/07/2026

3

- Déposer mon offre avant la date limite de remise des offres :  
le **13/07/2026 à 12h**



# 1. La consultation

 <p>Accès au DCE <sup>1</sup></p>	<p>☆ <i>DCE est téléchargeable</i> : <a href="https://marches.maximilien.fr/entreprise">https://marches.maximilien.fr/entreprise</a></p> <p>☆ <i>Identification de l'opérateur économique obligatoire lors du retrait du DCE pour être informé des modifications et/ ou correspondances</i> Les candidats ayant retiré le DCE anonymement ne pourront pas être destinataires des modifications de dossier. Il leur appartiendra de vérifier s'il y a eu modification.</p> <p>✗ <i>Pas de remise papier ou support physique électronique du DCE aux candidats</i></p>
 <p>Achat durable</p>	<p><i>Marché réservé : Non</i></p> <p><i>Considérations sociales : Non</i></p> <p><i>Considérations environnementales : Oui, CCAP article 11</i></p>

## 01 Description du besoin

### Quel est l'objet du marché ?

Le marché a pour objet l'achat de prestations de géomètres-experts

### Quel est l'estimation du marché ?

L'estimation du marché est de 540 000 € HT.

### Qui lance la consultation ?

« VALDEVY » Office Public de l'Habitat est le seul organisme public intercommunal de l'habitat du territoire Grand Orly Seine Bièvre et gère plus de 16 000 logements avec des implantations territoriales à Arcueil, Cachan, Gentilly, Villejuif et Vitry.

La mission d'intérêt général de VALDEVY est de construire, de loger et de gérer des logements sociaux à destination de personnes et de familles ayant des revenus modestes.

<sup>1</sup> DCE : dossier de consultation des entreprises

Sa particularité est sa vocation sociale affirmée et son ancrage local de proximité. VALDEVY accompagne les politiques publiques locales dans les projets d'aménagement et est un des acteurs de l'action sociale.

#### Pour quelle direction est passée la consultation ?

La consultation est passée pour la Direction Adjointe Patrimoine et Maîtrise d'ouvrage, et la Direction Technique de la Proximité de VALDEVY

#### Quelle est la durée du marché ?

Début du marché	Période initiale	Reconduction
Le marché débute à compter de l'AR de notification	L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois	Le marché est reconduit tacitement 3 fois par période de 12 mois. La durée totale est de 4 ans.

## 02 Modalités

#### Procédure :

Appel d'offres ouvert (articles L2124-1, L2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique)

#### Forme du marché :

Accord-cadre à bons de commande

#### Décomposition du marché :

Le marché est non alloté.

Conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique, le contenu des prestations attendues ne permet pas l'identification de prestations distinctes permettant d'allotir.

Qui plus est, et, conformément à l'article L.2113-11 du code de la commande publique, la dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

#### Compléments :

- Variante non autorisée.

#### Négociations :

Pas de négociations

☐ **Modalités de financement :**

Le marché est financé sur fonds propres.



## 2. Préparer sa réponse

### Examiner les documents du DCE



- ✓ Le présent RC
- ✓ L'acte d'engagement (AE)
- ✓ Les cahiers de clauses particulières (CCAP, CCTP)
- ✓ Les pièces financières (BPU / DQE)

### Poser des questions



- ✓ Poser vos questions à l'acheteur via le profil Maximilien
- ✓ Au moins 6 jours avant la date limite de remise des offres (indiquée en page de garde)
- ✓ Prendre connaissance de toutes les questions/réponses via Maximilien

### Surveiller les compléments d'informations



- ✓ Vérifier les mises à jour du DCE
- ✓ S'assurer d'utiliser les derniers documents à jour (BPU, CCP)



## 3. Comprendre les règles du jeu

### 1. Respecter les conditions de participation

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues aux articles R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique.

L'offre pourra être analysée avant la candidature.

**Pour candidater, vous devez :**



**Ne pas être exclu de la commande publique**

Vous ne devez pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner.



**Avoir les capacités requises par l'acheteur**

Vous devez disposer de capacités financières, techniques & professionnelles suffisantes pour exécuter le marché.



**Disposer des qualifications suivantes (ou équivalentes) :**

- Inscription à l'ordre des géomètres experts
- Chiffre d'affaires minimum de 810 000 €

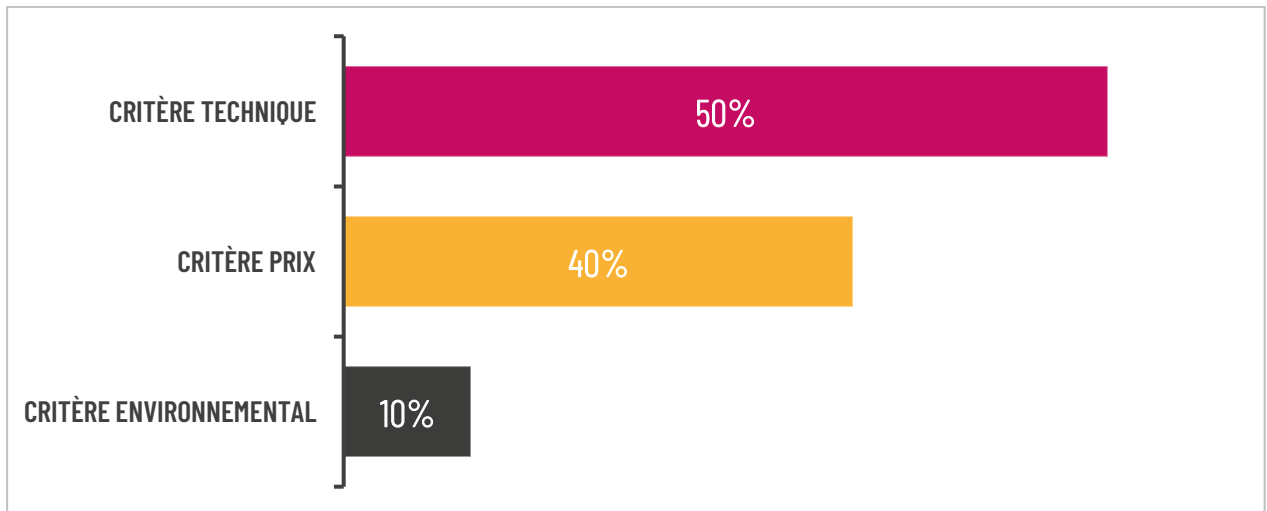


Retrouvez les informations sur les conditions de participation dans le code de la commande publique, articles R.2142-1 à R.2142-27.

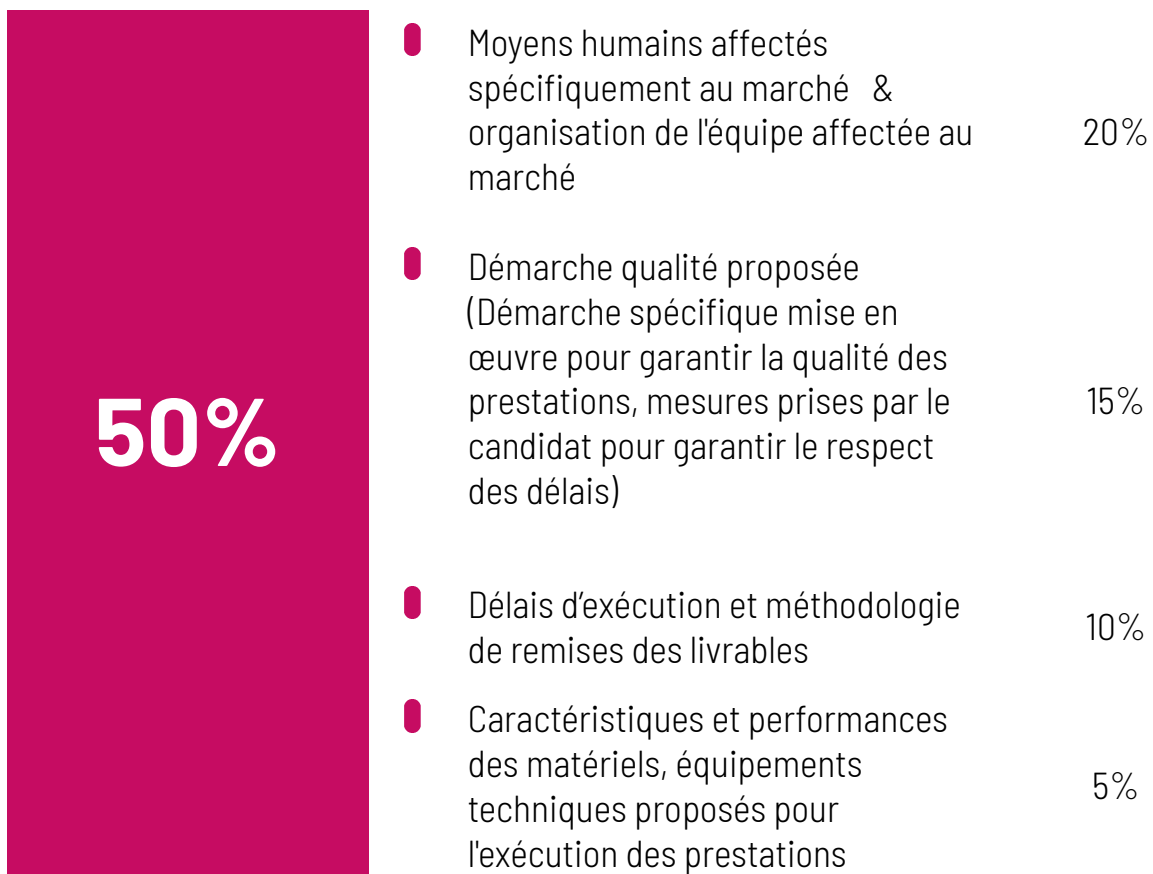
Une entreprise qui aurait fait l'objet d'une résiliation de son engagement pour manquement à ses obligations contractuelles au cours des 3 dernières années avec VALDEVY, ou dont la qualité des prestations est reconnue comme insatisfaisante (justifiée par écrit) doit justifier par un courrier annexé à sa candidature des mesures correctrices mises en place pour supprimer les problématiques rencontrées ; à défaut, la candidature pourra être écartée.

## 2. Comment les offres sont-elles notées ?

### Les critères de jugement des offres



### Les sous-critères du critère technique :

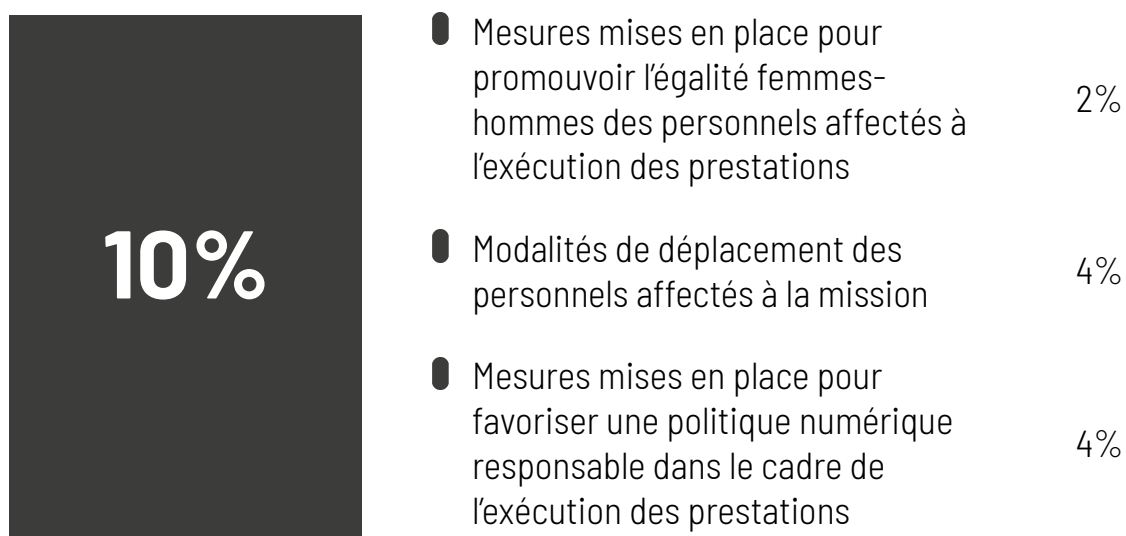


## Les sous-critères du prix :

L'analyse du critère prix se fera sur la base du BPU dûment complété par le candidat.



## Les sous-critères du critère environnemental :



### Les notes aux critères d'attribution tiennent compte de :

- ☆ La précision et concrétude de la réponse ;
- ☆ La pertinence opérationnelle de la proposition ;
- ☆ La cohérence de la proposition avec les besoins de l'acheteur précisés dans les autres pièces du DCE.



## 4. Répondre au marché

### 1. Candidater individuellement ou à plusieurs

#### Candidater seul :

Le candidat peut candidater seul au marché.

Le candidat peut candidater seul mais s'appuyer sur d'autres entreprises pour présenter sa candidature. Dans ce cas, il doit justifier des capacités professionnelles, techniques et financières de ces autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie :

- Il remplit la rubrique H du DC2 ;
- Il produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés ;
- Il produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

#### Candidater à plusieurs :

##### **Cotraitance :**



##### Forme juridique du groupement

**Lors de la présentation de l'offre :** Libre (solidaire ou conjoint).

**Exigée après l'attribution du marché :** Groupement conjoint avec mandataire solidaire.



##### Double candidature

Non, les candidats ne peuvent pas se présenter à la fois à titre individuel et à titre de groupement d'entreprises.



##### Documents à produire pour chaque membre du groupement

L'intégralité des documents exigés, à l'exception de la lettre de candidature (DC1) remplie par le seul mandataire.



##### Désignation du mandataire

Fournir **les pouvoirs donnés au mandataire** par les autres membres du groupement et précisant les conditions de l'habilitation.

Le document est **signé électroniquement par tous les membres**.



##### Prestations essentielles devant être effectuées par l'un des membres du groupement

Non.

La modification du groupement intervient dans les conditions de l'article R2142-26 du CCP.

**Tout dossier incomplet pourra entraîner le rejet de la candidature du groupement formé.**

### □ **Sous-traitance :**

Les candidats sont invités, lors du dépôt de leur offre, à indiquer tous les sous-traitants connus. L'offre devra également indiquer :

- ✦ Les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée,
- ✦ La dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

## 2. Constituer mon dossier de réponse

Il comprend deux sous-dossiers : le premier concerne les documents de candidatures et le second les documents de l'offre.

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres renseignée sur la page de garde du présent document.

Le candidat doit déposer un pli unique devant contenir les documents suivants :

Sous- dossier « Candidature »
<input type="radio"/> Déclaration de candidature (formulaire DC1 ou équivalent)
<input type="radio"/> Présentation du candidat (formulaire DC2 ou équivalent) dans lequel est notamment indiqué : <ul style="list-style-type: none"><li><input type="radio"/> Chiffres d'affaires globaux &amp; chiffres d'affaires concernant les prestations objet du marché sur les 3 derniers exercices (rubrique F)</li><li><input type="radio"/> Références sur les 3 dernières années (rubrique G)</li><li><input type="radio"/> Effectifs moyens des 3 dernières années (rubrique G)</li><li><input type="radio"/> Identification des moyens matériels (matériels, équipements techniques)(rubrique G)</li></ul>
<input type="radio"/> Certificats de qualification suivants : <ul style="list-style-type: none"><li><input type="radio"/> Attestation d'inscription à l'ordre des géomètres experts</li></ul>
<input type="radio"/> Tout document permettant d'assurer que le signataire des pièces est habilité à engager le candidat
<input type="radio"/> Une attestation d'assurance professionnelle de responsabilité civile <u>en cours de validité</u>

- Si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du jugement l'autorisant à poursuivre son activité

### Sous- dossier « Offre »

- L'acte d'engagement (AE)
- L'annexe RGPD complétée
- Le bordereau des prix unitaires (BPU - au format source Excel)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE - au format source Excel)
- Le mémoire technique



Les candidats ont **interdiction de modifier la trame initiale des documents** pour lesquels leurs propositions sont attendues. En cas de modification et quelle qu'en soit l'origine ou la cause, l'offre du candidat pourrait être déclarée irrégulière et serait de ce fait rejetée.



**Signature électronique** : autorisée au format « eIDAS-qualifié » uniquement



De manière générale, il incombe aux candidats une **obligation de vigilance** consistant en particulier à prendre connaissance de l'ensemble des documents disponibles en ligne, de leur cohérence et des mises à jour.

Le candidat doit prendre connaissance des messages qui lui seraient envoyés via Maximilien et veiller à répondre dans les formes et délais impartis.

### 3. Déposer mon dossier de réponse



## 4. Régularisation des offres

L'acheteur pourra autoriser la régularisation des offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.



# 5. Les résultats de la consultation

## 1. Attribution du marché

01

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés ci-dessus. En cas d'égalité du nombre de points, un point bonus sera attribué au candidat le moins disant.

VALDEVY se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si aucune des propositions obtenues ne lui paraît acceptable ou pour tout motif d'intérêt général.

En cas de désistement de l'attributaire, l'Office se réserve la possibilité de désigner le candidat arrivé en seconde position comme nouvel attributaire.

02

Le candidat retenu devra produire dans le délai fixé dans le courrier d'attribution provisoire les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, notamment :

- Une déclaration sur l'honneur de ne pas être dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L.2141-1 et aux 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> de l'article L.2141-4 du code de la commande publique (DC1 - rubrique F) ;
- Les attestations assurances, fiscales et sociales ;
- Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Selon les pièces déjà transmises par le candidat attributaire et toujours en cours de validité, l'acheteur ne sollicitera le candidat que pour les pièces manquantes.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

03

Le marché ne pourra être définitivement attribué au candidat retenu qu'après transmission de ces documents. À défaut, le marché ne lui sera pas attribué et VALDEVY pourra faire appel au candidat le mieux classé après lui.

## 2. Connaître les résultats

A l'issue de l'analyse des offres et quelle que soit la décision de l'acheteur, le candidat est informé du sort réservé à sa réponse.

Pour toute demande complémentaire sur les motifs de rejet de son offre, le candidat adresse un courriel à : [marches.publics@valdevy.fr](mailto:marches.publics@valdevy.fr)

## 3. Recours

Le candidat peut exercer un recours auprès du Tribunal administratif de Melun.

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Melun  
43 rue du Général de Gaulle - Case postale 8630  
F-77008 Melun Cedex  
Tél. (+33) 1 60 56 66 30. Fax (+33) 1 60 56 66 10  
E-mail : [greffe.ta-melun@juradm.fr](mailto:greffe.ta-melun@juradm.fr)



### Pour plus d'informations

Vous trouverez une [rubrique d'aide](#) relative au profil acheteur.